HONORAIRES DE MÉDIAT CONSEIL TTC

FONDS DE COMMERCES – MURS COMMERCIAUX DROIT AU BAIL – CESSIONS DE PARTS

MONTANT DE LA TRANSACTION	TAUX TTC	HONORAIRES TTC
De 0 € à 100.000 €	**12 %**	12 % du prix
De 100.001 € à 500.000 €	**9,5 %**	12.000 € + 9,5 % au-delà de 100.000 €
De 500.001 € à 1.000.000 €	**6 %**	50.000 € + 6 % au-delà de 500.000 €
À partir de 1.000.001 €	**4 %**	80.000 € + 4 % au-delà de 1.000.000 €

LES HONORAIRES SE CALCULENT PAR TRANCHES SUCCESSIVES

Chaque taux s'applique uniquement à la part du prix comprise dans sa tranche.
La colonne « Honoraires TTC » donne directement le résultat du calcul.

Minimum de perception : 6.000 € TTC

Exemples

Prix de vente 300.000 € : 12.000 € + (200.000 € × 9,5 %) = 31.000 € TTC
Prix de vente 1.500.000 € : 80.000 € + (500.000 € × 4 %) = 100.000 € TTC

Conformément aux usages et sauf convention expresse entre les parties
(indiquée au mandat), ces honoraires seront à la charge de :
L'ACQUÉREUR